MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE LYCÉE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Article L531-4 et Articles R.531-13 à D. 531-44 du code de l'éducation

cerfa N°11779*08

Région : OCCITANIE	Cadre réservé à l'administration	Année scolaire 2022/2023
Établissement :		Date de dépôt du dossier :

Lire la notice (pages 3 et 4 avant de remplir le dossier)
Le dossier (rubriques 1, 2 et 3) est à compléter en MAJUSCULE et au STYLO BILLE.
Il est à déposer auprès de l'établissement d'inscription au plus tôt et impérativement avant le vendredi 23 septembre2022 accompagné des pièces justificatives (voir notice)

1 - RENSEIGNEMENTS concernant les membres de la famille de l'élève

L'élève pour lequel est demandée la bourse

Numéro INA / Numéro INE		**Date de naissance**	
NOM		**Prénom**	
Nationalité		**Fille ❑**	**Garçon ❑**
Enfant sous tutelle administrative, indiquez l'organisme			

Le demandeur

=> **Vous êtes :**	**L'élève majeur ❑**		**Le représentant légal de l'élève ❑**
NOM		**Prénom**	
Adresse			
Code postal		**Commune**	
Téléphone		**Courriel**	**@**
Activité professionnelle	**Oui ❑ / Non ❑**	**Si oui, profession**	

Célibataire	**Divorcé (e) / séparé(e) ❑**	**En concubinage ❑**	**Marié(e) / pacsé(e) ❑**	**Veuf/veuve ❑**

=> **Votre conjoint(e)/concubin(e)/ partenaire de Pacs :**

NOM et prénom		**Lien de parenté avec l'élève**	
Adresse si différente			
Code postal		**Commune**	
Téléphone		**Courriel**	**@**
Activité professionnelle	**Oui ❑ / Non ❑**	**Si oui, profession**	

2 - RENSEIGNEMENTS concernant la scolarité de l'élève

=> **Établissement fréquenté l'année précédente en 2021 - 2022 :**

Nom de l'établissement		**Commune**	
Classe		**Code postal**	
L'élève était-il boursier en 2021-2022 ?	**Oui ❑ / Non ❑**	**Avez vous perçu la prime d'équipement ?**	**Oui ❑ / Non ❑**
Année d'obtention du diplôme national du brevet		**Mention obtenue**	**Très bien ❑ Bien ❑ Assez bien ou aucune ❑**

=> **Établissement fréquenté à la rentrée scolaire 2022 - 2023 :**

Nom de l'établissement		**Classe**	
Régime de l'élève :	**Interne ❑**	**Demi-pensionnaire ❑**	**Externe ❑**

3 - ENGAGEMENT du demandeur

Je soussigné(e) **le représentant légal de l'élève** ❑ **l'enfant majeur** ❑

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature

Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant l'adresser à l'établissement d'inscription de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice.

La loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance instaure le droit à l'erreur qui permet au demandeur de bonne foi de rectifier son erreur. Le droit à l'erreur n'est ni un droit à fraude ni un droit à retard. **Si vous vous êtes trompé, signalez-le** dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant de la bourse que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement.**

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses en charge du traitement des bourses de lycée. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent auprès de l'autorité académique (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dont relève l'établissement de scolarité de l'élève. Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-494 relative à la protection des données

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE ÉTABLISSEMENT

Signature du chef d'établissement, après vérification de la complétude du dossier et des renseignements portés par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe fréquentés.

Date, signature et cachet de l'établissement

CADRE INSTRUCTION

SITUATION DU DEMANDEUR

Ressources	Enfants à charges	Échelon attribué	Bourse au mérite	Prime équipement	Prime internat

Montant annuel de l'aide :

Observations éventuelles :

NOTICE

Comment faire une demande de bourse nationale de lycée ?

1-Lire la notice.
2-Rassembler les documents justificatifs.
3-Remplir le formulaire en pages 1 et 2
4-Envoyer la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Qu'est-ce que la bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale sur critères sociaux du ministère de l'agriculture et de l'alimentation aide à financer la scolarité des élèves inscrits en formation initiale dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, publics ou privés sous contrat et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'élève (parent ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Les élèves inscrits en classe de :

- 4ème et 3 ème au collège (établissement de l'éducation nationale) ;
- 4ème et 3ème de l'enseignement agricole
- 2nde, 1ère ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1ère ou 2ème année de CAPa.

Qui n'est pas concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

- Les apprentis (Pour en savoir plus, rendez-vous sur https://www.service-public.fr)
- Les étudiants inscrits en BTSA ou en CPGE (Pour en savoir plus rendez-vous sur www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. les ressources de la famille :

C'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021 qui est pris en compte.
Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence ainsi que les enfants à charge des deux conjoints qui sont pris en compte.

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal en année 2021:

- les enfants mineurs ;
- les enfants majeurs ;
- les enfants en situation de handicap.

Le barème d'attribution permet de déterminer, au regard des ressources et charges de la famille, s'il est ou non possible de bénéficier d'une bourse de lycée. Les plafonds de ressources du barème évoluent chaque année.

Nombre d'enfants à charge en 2021	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	19 014 €	20 475 €	23 400 €	27 057 €	30 713 €	35 102 €	39 489 €	43 877 €

Il est possible de réaliser une estimation du droit à bourse à l'adresse suivante : https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html qui vous donnera une estimation de son montant.

Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

Si vous déposez votre demande jusqu'en juillet :

- Vous avez fait votre déclaration en ligne : copie de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2021.
- Vous avez reçu une déclaration automatique ou tacite des revenus : copie de la déclaration automatique ou tacite des revenus 2021.
- Votre RIB

Il faudra impérativement fournir l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 dès la rentrée.

Si vous déposez votre demande après juillet : L'avis d'imposition/non-imposition 2022 sur les revenus 2021 et votre RIB

Documents complémentaires à fournir selon votre situation familiale :

1- Si vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e) ou veuf(ve) :

- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge et le(s) personnes bénéficiaire(s).

2- Si vous vivez en concubinage au moment de la demande :

- L'avis d'imposition/non-imposition 2022 sur les revenus 2021 de votre concubin(ne).

3-Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition :

- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge ;
- Justificatif du changement de résidence de l'élève.

4 - Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle :

- Copie de la décision de justice désignant le tuteur ;

ou

- Copie de la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à charge.

Bourse au mérite

Qu'est-ce que la bourse au mérite :

Un complément de bourse dit « bourse au mérite » qui peut être attribué aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet (DNB).

Qui peut y prétendre :

Les élèves sortant de 3ème engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat général, technologique ou professionnel et au CAPa.

Une fois les 3 rubriques complétées, le dossier est à remettre, avec les justificatifs demandés, à l'établissement d'accueil, dans le respect des délais impartis et contre remise d'un accusé de réception (à conserver impérativement).